

N° CP
Séance du

7^e / 18-07
11 MAI 2007

**MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES DE MULHOUSE :
REAFFECTATION DU SOLDE DE LA SUBVENTION ALLOUEE INITIALEMENT
A L'ETUDE DE PROGRAMMATION**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de la Culture du 27 mars 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Prend acte de la terminaison de l'étude de programmation du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse,
- 2) Autorise la réaffectation des crédits de 5 711,01 € HT initialement engagés pour l'étude de programmation au profit de l'étude pour la sécurisation des espaces du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, selon les mêmes critères d'intervention, soit 25% des dépenses hors taxes.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **14 MAI 2007**
Publication **22 MAI 2007**
Pour le Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions